



RAPPORT DE GESTION

TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022

(Périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2022)

Le 11 mai 2022

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois et neuf mois close le 31 mars 2022, en comparaison avec les états financiers de la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion figurant dans le rapport annuel de la Société pour son exercice clos le 30 juin 2021 « exercice 2021 ».

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ainsi que les notes afférentes de la Société au troisième trimestre de l'exercice 2022 (« T3 2022») ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 11 mai 2022. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement, comprennent la capacité des régions dans lesquelles la Société exerce ses activités de gérer et de faire face aux répercussions du COVID-19, l'incidence des mesures prises par ces régions pour contrôler la diffusion du COVID-19 sur les activités de la Société et les implications économiques et financières du COVID-19 pour la Société.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2021 figurant sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie mondiale. Les gouvernements ont réagi à l'épidémie du COVID-19 en mettant en œuvre des mesures d'urgence pour minimiser la propagation de la maladie, y compris la fermeture temporaire d'entreprises jugées non essentielles. Ces mesures ont causé d'importantes perturbations économiques, ainsi que la volatilité des marchés boursiers, des prix des produits de base et des taux de change.

Les activités d'Orbit Garant ont été considérablement touchées par ces mesures à compter de la fin de son troisième trimestre de l'exercice 2020 (« T3 2020 »), alors qu'un certain nombre de projets de forage ont été suspendus ou reportés. Au Québec, en raison de l'ordonnance du gouvernement provincial visant à réduire au minimum les activités commerciales non essentielles, les activités de la Société ont été suspendues du 24 mars 2020 au 20 avril 2020, date à laquelle elle a été autorisée à reprendre de façon graduelle et supervisée. De plus, l'activité de forage sur certains projets dans le territoire du Nunavut et en Ontario a été temporairement réduite ou suspendue. Les opérations de forage d'Orbit Grant à l'international ont également été affectées, soit en raison des restrictions gouvernementales, soit des décisions des clients de réduire ou de retarder certains projets dans cet environnement difficile.

Orbit Garant considère que la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients, de ses fournisseurs et des collectivités dans lesquelles elle opère sont une priorité absolue. La Société a mis en œuvre des mesures de précaution en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de ses activités, fondées sur les recommandations ou les directives, émises par les autorités de santé publique et les gouvernements des diverses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités.

La direction a pris plusieurs mesures pour atténuer l'impact économique du COVID-19 sur ses activités et ses opérations. Pour assurer qu'Orbit Garant a la capacité continue de s'acquitter de ses obligations financières et contractuelles, la Société : i) a fait une demande de subventions gouvernementales et d'aides mises à sa disposition par divers gouvernements en réponse au COVID-19 ii) a retravaillé sa structure de coûts et reporté les dépenses non essentielles iii) a pris des dispositions avec Exportation et développement Canada (« EDC ») afin de suspendre temporairement les paiements de principal et intérêts sur ses dettes de EDC jusqu'en octobre 2020 (voir la note 14 dans les états financiers de l'exercice 2021) et iv) a pris des dispositions avec la Banque Nationale du Canada (« Banque Nationale ») pour modifier les clauses restrictives de sa facilité de crédit principale (la « Facilité de crédit »). La Société estime qu'à la suite de ces mesures, elle a atténué le risque de ne pas être en mesure de respecter ses obligations en vertu de ses accords de dette durant cette période difficile et qu'elle disposait de ressources suffisantes afin de poursuivre ses activités.

Sur le plan opérationnel, la Société a mis en œuvre plusieurs initiatives pour réduire les coûts et gérer sa position de liquidité pendant la période au cours de laquelle les activités de forage ont été réduites. De plus, à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, la direction et les administrateurs d'Orbit Garant ont accepté une réduction temporaire de 15 % de leur rémunération afin de soutenir la Société.

Au cours de l'exercice 2021, Orbit Garant a enregistré un avantage lié au programme de la Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC »). La Société a enregistré des prestations de soutien financier de 3,2 M\$, dont 2,9 M\$ ont été comptabilisés comme une réduction du coût des produits tirés de contrats et 0,3 M\$ comme une réduction des frais généraux et administratifs. Au cours de l'exercice 2020, la Société a enregistré un avantage lié au programme de

la SSUC d'un montant de 3,6 M\$, dont 3,2 M\$ ont été comptabilisés à titre de réduction du coût des produits tirés de contrats et 0,4 M\$ à titre de frais généraux et administratifs. La Société n'était plus admissible au programme de la SSUC au cours de l'exercice 2022, ses activités de forage au Canada sont maintenant revenues ou dépassées les niveaux d'avant la pandémie. Le gouvernement canadien a mis fin au programme le 23 octobre 2021.

Les activités de forage de la Société en Afrique de l'Ouest ont commencé à reprendre ou à augmenter progressivement au cours du premier trimestre de l'exercice 2021 (« T1 2021 ») et ont maintenant dépassés les niveaux d'activité d'avant la pandémie. Les activités de forage de la Société au Chili ont commencé à augmenter progressivement au cours du second semestre jusqu'au quatrième trimestre de l'exercice 2021 (« T4 2021 ») et ont atteint les niveaux d'avant la pandémie au cours du T2 2022.

L'éclosion de la variante Omicron du virus COVID-19 (« Omicron ») a eu un impact négatif sur les niveaux de productivité d'Orbit Garant à partir de la fin novembre 2021, les clients ayant encore renforcé les restrictions et mis en œuvre des protocoles de recherche des contacts et de quarantaine plus stricts en raison de la transmissibilité accrue d'Omicron, ce qui a entraîné des interruptions temporaires des travaux en cours. Plusieurs des clients de la Société ont également commencé à fermer des projets, ou ont effectué des ralentissements pour le temps des fêtes, environ une semaine plus tôt que d'habitude par mesure de précaution en raison de la propagation d'Omicron. En janvier 2022, au début du T3 2022, beaucoup de ces clients ont aussi retardé le redémarrage de certains projets de forage après le temps des fêtes.

L'impact à long terme de la COVID-19 et / ou des variantes connexes est inconnu. Pendant que les projets de forage minier ont maintenant la permission d'opérer avec les mesures de sécurité appropriées, les restrictions commerciales gouvernementales pourraient être rétablies dans l'une des juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités en cas d'augmentation significative du nombre de cas de COVID-19, ou d'un variant de la COVID-19. Les activités de forage d'Orbit Garant ont été affectées négativement par Omicron au cours du T2 2022 et du T3 2022.

La direction continue de surveiller de près l'impact de la pandémie dans les juridictions où elle exerce ses activités. Dans le cadre de son plan de continuité des activités, Orbit Garant continue de gérer sa structure de coûts variable et sa trésorerie, tout en maintenant la flexibilité requise pour s'adapter à toute augmentation potentielle des restrictions commerciales liées à la COVID-19.

SOMMAIRE AU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022

- Les produits se sont établis à 45,2 M\$, une augmentation de 11,6 % comparativement à 40,5 M\$ au troisième trimestre du ("T3 2021")
- La marge brute est de 0,7 %, comparativement à 7,8 % au T3 2021
- La marge brute ajustée¹⁾ (excluant la dotation aux amortissements) de 6,7 %, comparativement à 13,1 % au T3 2021
- Le BAIIA¹⁾ s'est établi à (0,5) M\$, comparativement à 3,6 M\$ au T3 2021
- Une perte nette de 4,1 M\$ a été inscrite, comparativement à un bénéfice net de 0,7 M\$ au T3 2021; et
- Un total de 430 508 mètres ont été forés, similaire aux 431 370 mètres forés au cours du T3 2021.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX: OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 217 appareils de forage et environ 1 500 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie

des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, en Guyane, au Chili, en Argentine, au Burkina Faso, au Libéria et au Ghana. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis; à Santiago au Chili; à Georgetown en Guyane; à Ouagadougou au Burkina Faso; à Takoradi au Ghana et à Conakry, en Guinée, pour soutenir ses opérations internationales.

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication verticalement intégrées. La Société fabrique des appareils de forage, de l'équipement et des matériaux de forage personnalisés que la Société utilise dans ses opérations et vend occasionnellement certains équipements à des tiers. Orbit Garant concentre ses activités sur le « forage spécialisé », c'est-à-dire des projets de forage qui sont réalisés dans des endroits éloignés ou dont, selon la direction, la portée, la complexité ou la nature technique ne permettent pas qu'ils soient entrepris par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication) et International.

Pour la période de neuf mois close le 31 mars 2022 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 31% du total des produits de la Société, comparativement à 35 % au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2021.
- Environ 71 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 29 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société ont représenté respectivement environ 66 % et 34 % des produits de la Société.
- Environ 71 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 73% au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2021. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 73 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des contrats de forage à l'international.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir le chef de file parmi les sociétés de forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;

- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques, comme l'acquisition d'Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») au Chili et l'acquisition des opérations de forage de Projet Production International BF S.A. (« PPI ») au Burkina;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur aux parties prenantes de la Société.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières aux services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base) des métaux, et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Le prix de l'or est légèrement plus haut aujourd'hui à ce qu'il était il y a 12 mois. Au moment du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 854 \$US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 1 % comparativement à l'année précédente et une augmentation d'environ 58 % par rapport à son plus bas niveau de prix sur cinq ans à la fin de 2018.

En mars 2022, le prix au comptant de l'or s'est négocié à des niveaux presque records supérieurs à 2 000 \$ US l'once.

Métaux de base

Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande aux produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix au comptant de l'aluminium, du nickel et du zinc sont supérieurs à ceux d'il y a 12 mois, tandis que les prix au comptant du cuivre et du plomb sont plus bas. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 4,75 \$US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 4,21 \$US la livre, soit une diminution d'environ 11 %. Les prix au comptant de l'aluminium, du cuivre et du zinc se situent actuellement près de la limite supérieure de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que les prix au comptant du plomb et du nickel se situent actuellement près des points médians de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans.

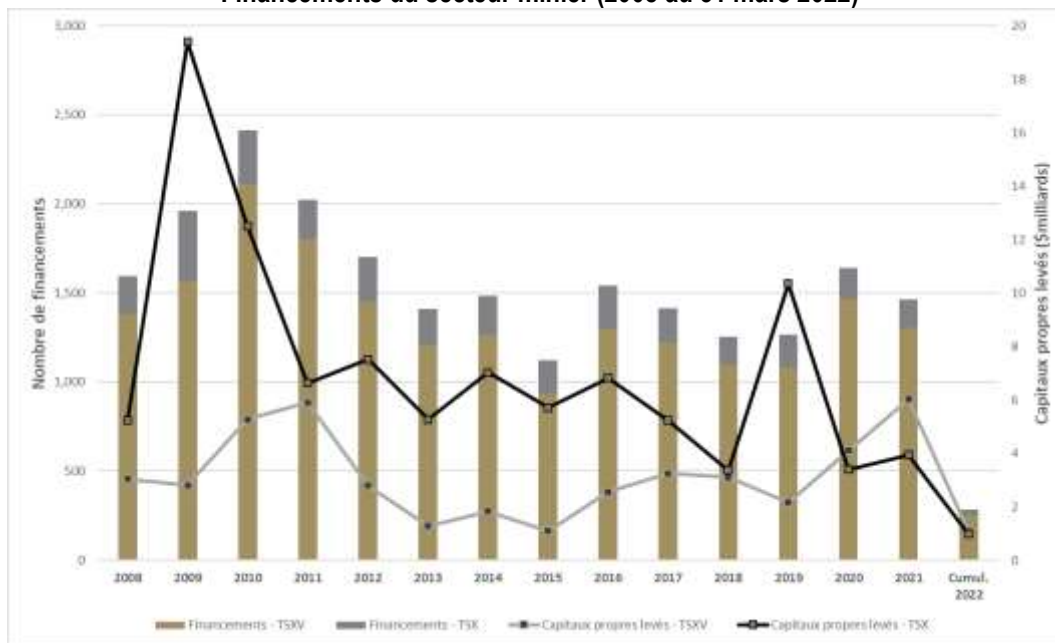
Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 123 \$US la tonne, comparativement à environ 230 \$US la tonne il y a un an. Au mois de mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer se situait proche d'un sommet de cinq ans à près de 233 \$US la tonne.

Intervenants du marché

L'industrie minière s'est renforcée depuis la fin d'un ralentissement prolongé au début de 2016. Les prix des métaux ont augmenté, entraînant une hausse des valorisations des actions minières et une augmentation des activités de financement. Au cours des 12 derniers mois, les conditions du marché ont été favorables aux sociétés minières de métaux précieux et de métaux de base, soutenues par le prix relativement élevé de l'or et la hausse des prix des métaux de base.

Financements du secteur minier (2008 au 31 mars 2022)



Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 285 financements ce qui a permis de recueillir des capitaux propres cumulatifs de 2,1 milliards de dollars au cours des premiers trois mois de 2022, selon le Groupe TMX. Comparativement aux 457 financements réalisés et ont recueilli des capitaux propres cumulatifs de 3,6 milliards de dollars au cours des premiers trois mois de 2021. Au cours de la même période de 2020, ils ont réalisé 316 financements qui ont permis de réaliser 785 M\$ de dollars en capitaux propres.

L'activité d'exploration mondiale est actuellement forte. D'après le S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research (avril 2022), les résultats des forages ont été communiqués à partir de 414 projets en mars 2022, comparativement à 404 projets en février 2022. Le nombre total de trous de forage signalés en mars 2022 était de 6 231, ce qui représente une augmentation d'un mois à l'autre de 2 % par rapport aux 6 106 de février 2022.

Selon l'analyse de « S&P Global Market Intelligence Metals and Mining Research » (octobre 2021), les budgets mondiaux d'exploration des métaux non ferreux ont augmenté de 35 % à 11,2 milliards \$US en 2021, comparativement à 8,3 milliards \$US en 2020. Cette hausse reflète une reprise des conditions du marché à la suite de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 en 2020. Pour 2022, S&P prévoit que les budgets mondiaux d'exploration des métaux non ferreux augmenteront encore de 5 % à 15 % par rapport aux niveaux de 2021, citant la vigueur des prix des métaux et l'activité de financement.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation du troisième trimestre clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2022 3 ^e trimestre	Exercice 2021 3 ^e trimestre	Variation en 2022 par rapport à 2021
Produits *	45,2	40,5	4,7
Bénéfice brut *	0,3	3,2	(2,9)
Marge brute (%)	0,7	7,8	(7,1)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	6,7	13,1	(6,4)
Bénéfice net (perte nette) *	(4,1)	0,7	(4,8)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire			
- de base (\$)	(0,11)	0,02	(0,13)
- dilué(e) (\$)	(0,11)	0,02	(0,13)
BAIIA * ²⁾	(0,5)	3,6	(4,1)
Mètres forés	430 508	431 370	(862)

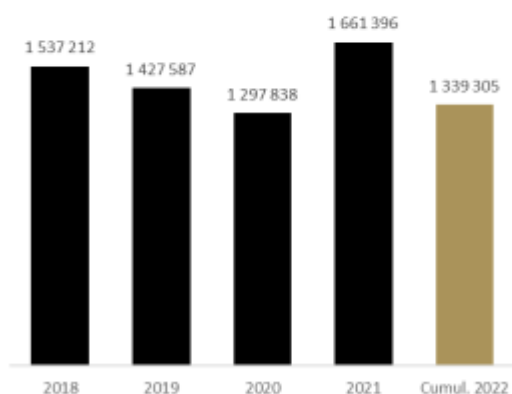
¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

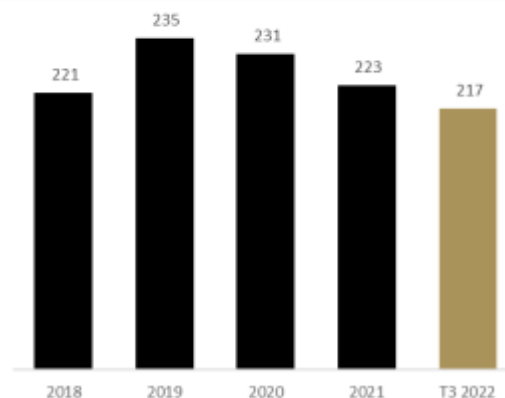
Au cours du T3 2022, Orbit Garant a foré 430 508 mètres, similaire aux 431 370 mètres forés au cours du T3 2021. Les produits moyens par mètre foré de la Société au T3 2022 se sont établis à 104,86 \$, une hausse de 12,9 % comparativement à 92,90 \$ au T3 2021. La hausse des produits moyens par mètre foré est principalement attribuable à l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada, partiellement contrebalancé par une proportion plus faible des activités de forage spécialisé.

La Société avait 217 appareils de forage au 31 mars 2022, comparativement à 223 appareils de forage à la fin de l'exercice 2021. Au cours du T3 2022, la Société a fait l'acquisition de trois appareils de forage utilisés en Guinée, deux appareils de forage furent démantelés et un appareil fut vendu. Présentement, Orbit Garant a 43 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

Mètres forés



Nombre de foreuses



ANALYSE DU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 PAR RAPPORT AU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021

Produits tirés de contrats

Les produits au T3 2022 se sont établis à 45,2 M\$, une hausse de 11,6 % comparativement à 40,5 M\$ inscrits au T3 2021. La hausse des produits est principalement attribuable à l'augmentation de l'activité de forage au Canada et à l'international.

Les produits au Canada ont totalisé 32,5 M\$ au T3 2022, une augmentation de 4,7% comparativement à 31,1 M\$ au T3 2021, reflétant une demande soutenue des services de forage de la Société au T3 2022.

Les produits à l'international ont augmenté de 34,4 % pour se chiffrer à 12,7 M\$ au T3 2022, comparativement à 9,4 M\$ inscrits au T3 2021 reflétant l'augmentation des activités de forage liés aux nouveaux contrats à long terme au Chili et en Guinée.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T3 2022 a été de 0,3 M\$ comparativement à 3,2 M\$ au T3 2021. La marge brute fut 0,7 % au T3 2022, comparativement à 7,8 % au T3 2021. Une dotation aux amortissements totalisant 2,7 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats au T3 2022, comparativement à 2,2 M\$ au T3 2021. Le bénéfice brut ajusté au T3 2022, excluant la dotation aux amortissements s'est chiffré à 3,0 M\$ comparativement à 5,3 M\$ au T3 2021. La marge brute ajustée au T3 2022 était de 6,7 % au T3 2022, comparativement à une marge brute ajustée de 13,1 % au T3 2021. Au T3 2022, les marges ont été affectées négativement par une baisse de la productivité au Canada attribuable à des conditions météorologiques défavorables affectant les opérations de forage plus que d'habitude et une proportion plus élevée de foreurs moins expérimentés en raison de la rareté des travailleurs. Les marges d'Orbit Garant au Canada ont également été affectées par l'augmentation des taux de salaire des foreurs et l'augmentation des coûts de formation des employés. Orbit Garant connaît également des perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans toutes les régions dans lesquelles elle opère et une inflation des coûts pour les matériaux, du carburant et les fournitures, liées à la COVID-19 et à la récente invasion de l'Ukraine par la Russie et aux sanctions internationales connexes, ce qui a eu également un impact négatif sur les marges brutes. La Société a aussi subi des interruptions

temporaires des ses travaux au cours du T3 2022 en raison de l'écllosion de la variante Omicron particulièrement au Canada et au Chili.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 3,8 M\$ (ce qui représente 8,5 % des produits) au T3 2022, comparativement à 3,7 M\$ (ce qui représente 9,0% des produits) au T3 2021.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit une perte nette d'exploitation de 2,9 M\$ au T3 2022, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 0,4 M\$ au T3 2021.

Le bénéfice d'exploitation liée au forage au Canada s'est établi à 0,5 M\$, au T3 2022, comparativement à 1,9 M\$ au T3 2021. Cette diminution reflète également la baisse des marges en raison de l'augmentation des coûts de formation des foreurs et de démarrage des projets, et la hausse de coûts des matériaux, du carburant et des salaires, la conditions météorologique défavorable et les interruptions de travail liées à Omicron, tel qu'indiqué ci-dessus. La Société a enregistré environ 16 000 heures de travail perdues au Canada au cours du T3 2022 en raison d'interruptions de travail liées à Omicron, entraînant une perte de revenus importante tout en devant absorber les coûts associés.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 3,4 M\$ au T3 2022, comparativement à une perte d'exploitation de 1,5 M\$ inscrit au T3 2021. La perte d'exploitation au T3 2022 est principalement attribuable à l'impact des coûts de mobilisation importants liés aux nouveaux contrats à long terme, à la hausse des coûts des matériaux et les interruptions temporaires des ses travaux en raison de l'écllosion de la variante Omicron, tel qu'indiqué ci-dessus.

Gain de change

Le gain de change a été de 0,1 M\$ au T3 2022, comparativement à une perte de change de 0,5 M\$ au T3 2021.

Provision pour litige

Tel qu'indiqué dans la section Éventualités du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021, une réclamation contre une filiale de la Société a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 1,96 M\$ au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Le 1^{er} avril 2021, la Cour d'appel au Burkina Faso s'est prononcée en faveur d'Orbit Garant et a annulé la décision initiale. Par conséquent, le passif comptabilisé a été renversé au cours du T3 2021.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA (perte) s'est chiffré à (0,5) M\$ au T3 2022, comparativement à 3,6 M\$ au T3 2021. La diminution est principalement attribuable à des conditions météorologiques défavorables affectant les opérations de forage plus que d'habitude et à l'augmentation des coûts de formation des foreurs et de démarrage des projets, les interruptions de travail liée au Omicron, aux coûts de mobilisation des nouveaux projets et la hausse des coûts des matériaux, du carburant et des salaires, tel que discuté ci-dessus, partiellement contrebalancés par l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada. Le BAIIA du T3 2021 a été affecté positivement par le renversement de la provision de 1,96 M\$ pour litige au Burkina Faso, tel qu'indiqué ci-dessus.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,5 M\$ au T3 2022, en ligne avec le T3 2021.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

L'impôt sur le revenu s'est élevé à 0,2 M\$ au T3 2022, comparativement à recouvrement d'impôt sur le revenu de 0,1 M\$ au T3 2021.

Bénéfice net (perte nette)

La perte nette au T3 2022, était de 4,1 M\$, ou 0,11 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 0,7 M\$, ou 0,02 \$ par action, au T3 2021. L'écart négatif reflète l'augmentation à des conditions météorologiques défavorables affectant les opérations de forage plus que d'habitude et des coûts de formation des foreurs et de démarrage des projets au Canada, les coûts de mobilisation des nouveaux projets au Chili et en Guinée et la hausse des coûts des matériaux, du carburant, des salaires et les interruptions de travail liées à Omicron, tel que discuté ci-dessus, partiellement contrebalancés par l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada. Le renversement de la provision de 1,96 M\$ pour litige au Burkina Faso a eu un impact positif sur le bénéfice net de Q3 2021, tel qu'indiqué ci-dessus.

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2022 COMPARATIVEMENT AUX NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

NEUF MOIS CLOS LE 31 MARS * (en millions de dollars)	Exercice 2022 neuf mois	Exercice 2021 neuf mois	Variation en 2022 par rapport à 2021
Produits *	141,6	112,2	29,4
Bénéfice brut *	6,8	17,3	(10,5)
Marge brute (%)	4,8	15,4	(10,6)
Marge brute ajustée (%) ⁽¹⁾	10,3	21,5	(11,2)
Bénéfice net (perte nette)*	(7,1)	4,5	(11,6)
Bénéfice net (perte nette par action ordinaire –	(0,19)	0,12	(0,31)
- de base (\$)	(0,19)	0,12	(0,31)
- dilué(e) (\$)			
BAIIA * ⁽²⁾	4,3	16,3	(12,0)
Mètres forés	1 339 305	1 159 046	180 259

⁽¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation à l'amortissement. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

⁽²⁾ BAIIA est défini comme le résultat avant intérêts, impôt, amortissements et dépréciation. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non définies par les IFRS ».

Revenu des contrats

Les produits ont totalisé 141,6 M\$ pour les neuf mois clos le 31 mars 2022, une hausse de 26,2 %, comparativement à 112,2 M\$ pour la même période de l'exercice 2021, reflétant une augmentation globale des activités de forage de la Société et l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada.

Les produits tirés du forage au Canada ont été de 103,1 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022, une hausse de 11,2 M\$ comparativement à 91,9 M\$ pour la même période de l'exercice précédent. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation d'une année à l'autre du prix par mètres forés.

Le forage à l'international a généré des produits de 38,5 M\$ au cours des neuf mois de l'exercice clos le 31 mars 2022, soit une hausse de 18,2 M\$. comparativement à 20,3 M\$, durant la même période de l'an dernier, reflétant l'augmentation des activités de forage liés aux nouveaux contrats à long terme au Chili et en Guinée.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

La marge brute des neuf premiers mois de l'exercice 2022 a été de 6,8 M\$, comparativement à 17,3 M\$ pour la même période de l'exercice 2021. La marge brute a été de 4,8 % comparativement à 15,4 % pour la même période l'année dernière. Une dotation aux amortissements de 7,7 M\$ est incluse dans le coût des revenus de contrats pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022, comparativement à 6,9 M\$ au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice brut ajusté, excluant les dépenses d'amortissement, s'est chiffré à 14,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022 comparativement à 24,2 M\$ au cours de la même période de l'exercice précédent. La marge brute ajustée a été de 10,3% pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022 comparativement à une marge brute ajustée de 21,5 % à la même période de l'exercice précédent. Les marges ont été négativement affectées par l'augmentation des coûts de formation des foreurs, par une baisse de la productivité attribuable à une proportion plus élevée de foreurs moins expérimentés, à des conditions météorologiques défavorables affectant les opérations de forage plus que d'habitude et à des salaires plus élevés et le démarrage des projets au Canada. À l'échelle internationale, la Société a subi des coûts de mobilisation importants liés aux nouveaux contrats à long terme en Guinée et au Chili. Orbit Garant connaît également des perturbations de chaîne d'approvisionnement et l'inflation des coûts des matériaux, du carburant et des fournitures dans toutes les régions où elle exerce ses activités, ce qui a eu un impact négatif sur les marges brutes. La Société a également connu des interruptions de travail liées à Omicron à partir de la fin novembre 2021 et au cours du T3 2022. De plus, le coût des produits des contrats a été réduit de 2,8 M\$ au premier semestre de l'exercice 2021 en raison du soutien financier du programme de la SSUC. La Société n'était plus admissible au programme au cours de l'exercice 2022.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont été de 10,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 31 mars 2022, comparativement à 10,6 M\$ au cours de la même période de l'exercice précédent. En pourcentage des revenus, les frais généraux et administratifs ont diminué, passant de 7,6 % au cours des premiers neuf mois de l'exercice 2022, comparativement à 9,4 % au cours de la même période de l'exercice 2021.

Résultats d'exploitation

La perte d'exploitation pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022 s'est élevé à 1,7 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 9,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021.

Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada s'est établi à 6,2 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 13,4 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021. La diminution est principalement attribuable à la hausse de la formation des foreurs, les coûts de démarrage des projets, les interruptions temporaires des ses travaux en raison de l'éclosion de la variante Omicron en Q2 2022 et Q3 2022, la hausse des prix des matériaux, du carburant et des salaires, partiellement contrebalancés par l'amélioration des prix des contrats de forage. La diminutions reflètent aussi le soutien financier de 3,1 M\$ qu'Orbit Garant a enregistré dans le cadre du programme SSUC au cours du premier neuf mois de l'exercice 2021 et le renversement de la provision de 1,96 M\$ pour litige au Burkina Faso, tel qu'indiqué ci-dessus. L'entreprise n'était plus éligible pour le programme au cours de l'exercice 2022

La perte d'exploitation du forage à l'international s'est élevée à 7,9 M\$, comparativement à une perte d'exploitation de 3,9 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021. L'augmentation de la perte d'exploitation durant les neuf premiers mois de l'exercice 2022 est principalement attribuable à l'impact des coûts de mobilisation importants liés aux contrats à long terme les interruptions temporaires des ses travaux en raison de l'éclosion de la variante Omicron en Q2 2022 et Q3 2022 et les coûts des matériaux et du carburant, tel que discuté ci-dessus.

Perte de change

La perte de change a été de 0,3 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022, comparativement à une perte de change de 0,5 M\$ durant la même période de l'exercice 2021.

Provision pour litige

Tel qu'indiqué dans la section Éventualités du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021, une réclamation contre une filiale de la Société a été confirmée par un tribunal du Burkina Faso. La Société a comptabilisé une provision de 1,96 M\$ au T4 2020 pour cette réclamation et des frais juridiques connexes. Le 1er avril 2021, la Cour d'appel au Burkina Faso s'est prononcée en faveur d'Orbit Garant et a annulé la décision initiale. Par conséquent, le passif comptabilisé a été renversé au cours du T3 2021.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA des neuf premiers mois de l'exercice 2022 était de 4,3 M\$, comparativement à 16,3 M\$ à la même période de l'an dernier. La baisse est principalement attribuable à la hausse des coûts de formation des foreurs, du démarrage des projets, la mobilisation des nouveaux projets, les interruptions temporaires de ses travaux en raison de l'éclosion de la variante Omicron en Q2 2022 et Q3 2022 et la hausse de prix des matériaux, du carburant, et des salaires, partiellement contrebalancés par la hausse globale des activités de forage et l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada. Le BAIIA pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021 a été affecté positivement par le 3,1 M\$ en soutien financier que la Société a comptabilisé dans le cadre du programme SSUC et le renversement au T3 2021 de la provision de 1,96 M\$ pour litige au Burkina Faso, tel qu'indiqué ci-dessus.

Charges financières

Les frais d'intérêts et les frais bancaires engendrés par la dette à long terme et des obligations locatives pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022 se sont élevés à 1,5 M\$ comparativement à 1,8 M\$ pour la même période de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat fut de 1,3 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2022, comparativement à la charge d'impôt de 1,9 M\$ pour la même période de l'exercice 2021.

Bénéfice net (perte nette)

La perte nette pour les neuf premiers mois clos le 31 mars 2022 s'est élevée à 7,1 M\$ ou 0,19 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, pour les neuf premiers mois de l'exercice 2021. L'écart négatif reflète l'augmentation des coûts de formation des foreurs et de démarrage des projets, les coûts de mobilisation des nouveaux projets, la hausse des prix des matériaux, du carburant et des salaires ainsi que la réduction du soutien financier du programme SSUC et renversement de la provision pour litige au Burkina Faso au T3 2021, tel qu'indiqué ci-dessus, partiellement contrebalancés par la hausse globale des activités de forage et l'amélioration des prix des contrats de forage au Canada

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2022			Exercice 2021			Exercice 2020	
	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés de contrats *	45,2	45,9	50,6	51,1	40,5	36,1	35,6	20,2
Bénéfice brut ¹⁾ *	0,3	2,7	3,8	3,0	3,2	5,4	8,7	2,3
Marge brute (%)	0,7	6,0	7,4	5,9	7,8	14,9	24,6	11,5
(Perte nette) résultat net *	(4,1)	(1,7)	(1,3)	(2,2)	0,7	0,3	3,5	(2,7)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)								
- de base	(0,11)	(0,05)	(0,04)	(0,06)	0,02	0,01	0,09	(0,08)
- dilué(e)	(0,11)	(0,05)	(0,04)	(0,06)	0,02	0,01	0,09	(0,08)

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités.

Le troisième trimestre est normalement le trimestre le plus faible de la société en raison du démarrage lent des activités après l'arrêt des activités minières et d'exploration pendant la période des fêtes ainsi que les conditions météorologiques plus difficiles au Canada.

Situation de trésorerie et sources de financement

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à (0,8) M\$ au T3 2022, comparativement à 2,0 M\$ au T3 2021.

L'augmentation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation s'est chiffrée à 3,4 M\$ au T3 2022, comparativement à une sortie de fonds de 1,5 M\$ T3 2021. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation au T3 2022 est principalement attribuable à :

- un montant de 6,5 M\$ lié à une augmentation des créditeurs, partiellement contrebalancés par;
- un montant de 1,7 M\$ lié à la diminution des stocks; et
- un montant de 1,4 M\$ lié à la diminution des débiteurs, et charges payées d'avance.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 2,1 M\$ au T3 2022, comparativement à 1,2 M\$ au T3 2021. Au cours du T3 2022, 2,8 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,7 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Au cours du T3 2021, 1,3 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles partiellement contrebalancées par une entrée de trésorerie de 0,1 M\$ sur la cession d'investissements, d'immobilisations, de matériel et d'équipement.

Activités de financement

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts dans le cadre d'une facilité de crédit (la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. (« Banque Nationale »). Le 8 mars 2021, la Société et la Banque Nationale ont conclu une quatrième Facilité de crédit modifiée et réitérée à l'égard de la Facilité de crédit et le 22 novembre 2021, la Société et la Banque Nationale

ont conclu une modification à la quatrième Facilité de crédit modifiée et réitérée. La Facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable de 35,0 M\$ et d'une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par EDC. D'autres modifications ont été effectuées à la Facilité de crédit modifiée et réitérée le 10 mai 2022, afin de modifier certaines clauses restrictives de nature financière applicable au quatrième trimestre de l'exercice 2022 (« T4 2022 ») et les trimestres futurs. La Facilité de crédit expire le 2 novembre 2024

La Société a utilisé un montant net de 2,1 M\$ au cours du T3 2022 de sa Facilité de crédit comparativement à une utilisation de 3,1 M\$ au T3 2021. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris le montant de 1,0 M\$ US (1,3 M\$) prélevé sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme, s'élevait à 26,3 M\$ au 31 mars 2022, comparativement à 24,3 M\$ au 30 juin 2021. Cette augmentation a été contractée pour soutenir les besoins en fonds de roulement et l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2022, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 46,9 M\$, comparativement à 54,0 M\$ au 30 juin 2021. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et les modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Au 31 mars 2022, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Facilité de crédit et de la convention de prêt d'EDC, à l'exception du fait que la Société ne respectait pas le total de la dette par rapport au BAIIA et les clauses financières de couverture des intérêts énoncées dans la convention de crédit. La Société a obtenu de la Banque Nationale une dispense de l'obligation de la Société de respecter ces engagements financiers pour la période commençant le 1er janvier 2022 et se terminant le 15 mai 2022. Le 10 mai 2022 la Société et la Banque Nationale ont conclu une modification à la Facilité de crédit en vertu de laquelle la Société s'attend à respecter l'ensemble des clauses restrictives applicables au T4 2022 et les trimestres futurs. Au 31 mars 2022, la Société respectait le nouveau total de la dette par rapport au BAIIA ainsi que les clauses financières de couverture des intérêts énoncées dans le nouvel amendement à la Facilité de crédit. La Société prévoit que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continuera de lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance au plus tard le 2 novembre 2024. La Société s'attend à ce que la disponibilité en vertu de la Facilité de crédit continue de lui procurer suffisamment de liquidité pour financer ses besoins en fonds de roulement et en acquisition d'immobilisations. Au 31 mars 2022, la Société avait prélevé 26,3 M\$ sur sa Facilité de crédit (24,3 M\$ au 30 juin 2021).

La disponibilité de la facilité renouvelable principale composant la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »)

La Facilité de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure

des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Facilité de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec EDC (la « Convention de prêt EDC ») pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5,15 M\$ US visant le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de PPI, laquelle a été réalisée le 11 octobre 2018. La Société doit rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs, à compter de mai 2019 jusqu'en janvier 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. Le 21 janvier 2019, un prélèvement initial de 2,575 M\$ US a été utilisé pour réduire le montant prélevé sur la Facilité de crédit de la Société. Le 9 octobre 2019, Orbit Garant a prélevé un montant de 3,4 M\$ (2,575 M\$ US) afin de financer le paiement final dans le cadre de l'acquisition de certains actifs de PPI.

Le 23 avril 2020, la Société et EDC ont pris des dispositions pour qu'entre autres, tous les paiements en capital et les intérêts en vertu de la Convention de prêt EDC soient reportés au 16 octobre 2020 et donc la durée du prêt a été prolongée de six mois. La dette à long terme de la Société au titre de la Convention de prêt EDC, y compris la tranche à court terme, était de 3,3 M\$ au 31 mars 2022 (4,3 M\$ au 30 juin 2021).

En mai 2020, OG Chile a obtenu un total d'environ 1,7 M\$ en prêts de Banco Scotia. Les prêts portent intérêt à un taux de 3,5 % par an, ont une durée de 36 mois et sont garantis à 70 % par le gouvernement chilien. Les prêts n'ont pas de remboursement de capital pour les six premiers mois et les intérêts sur cette période sont capitalisés sur la période restante des prêts.

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ de Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile.

Orbit Garant estime être en mesure de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses accords de dettes et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

TITRES EN CIRCULATION AU 11 mai 2022

Nombre d'actions ordinaires	37 372 756
Nombre d'options	3 243 500
Après dilution	40 616 256

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

*(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2022	Période de trois mois close le 31 mars 2021	Période de neuf mois close le 31 mars 2022	Période de neuf mois close le 31 mars 2021
Produits*	7	-	9	12
Charges*	52	43	123	118

Au 31 mars 2022, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (montant négligeable au 30 juin 2021).

Toutes ces transactions entre parties liées ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

*(en milliers de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2022	Période de trois mois close le 31 mars 2021	Période de neuf mois close le 31 mars 2022	Période de neuf mois close le 31 mars 2021
Salaires et honoraires *	245	272	751	806
Rémunération fondée sur des actions *	-	-	-	114
Total *	245	272	751	920

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Informations financières intermédiaires* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites dans la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs indépendants de la Société.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 5 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2021. Les hypothèses et les estimations demeurent inchangées pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2022.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars

canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2021.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 11 mai 2022.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat intermédiaire résumé à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes inter sociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

BAIIA : Bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissements.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée : Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel et les autres charges d'exploitation, à l'exclusion de l'amortissement.

BAIIA

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2022	Période de trois mois close le 31 mars 2021	Période de neuf mois close le 31 mars 2022	Période de neuf mois close le 31 mars 2021
Bénéfice net (perte nette) de la période	(4,1)	0,7	(7,1)	4,5
Ajouter :				
Charges financières	0,5	0,5	1,5	1,8
Charge d'impôt sur le résultat	0,2	(0,1)	1,3	1,9
Dotation aux amortissements	2,9	2,5	8,6	8,1
BAIIA	(0,5)	3,6	4,3	16,3

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Période de trois mois close le 31 mars 2021	Période de trois mois close le 31 mars 2021	Période de neuf mois close le 31 mars 2022	Période de neuf mois close le 31 mars 2021
Produits tirés de contrats	45,2	40,5	141,6	112,2
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	44,9	37,4	134,8	94,4
Moins l'amortissement	(2,7)	(2,2)	(7,7)	(6,9)
Charges directes	42,2	35,2	127,1	88,0
Bénéfice brut ajusté	3,0	5,3	14,5	24,2
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	6,7	13,1	10,3	21,5

¹⁾ Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 28 septembre 2021, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

COVID-19

Les activités, les opérations et la situation financière de la Société pourraient être gravement affectées par l'apparition d'épidémies ou de pandémies ou d'autres crises sanitaires, y compris COVID-19.

La pandémie COVID-19 a eu des répercussions négatives pour la Société et ses clients au début de la seconde partie de l'exercice 2020 et de l'exercice 2021. Orbit Garant a également connu des interruptions de travail temporaires à la fin du deuxième trimestre 2022 en raison de l'épidémie d'Omicron. La pandémie continue de perturber la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Poursuivant la propagation de la COVID-19 (et ou les variants de la COVID-19) pourrait continuer d'avoir des répercussions sur les clients, les fournisseurs, les commerçants et autres partenaires et avoir une incidence importante sur les activités, les opérations et la situation financière de la Société. La mesure à laquelle le COVID-19 aura une incidence sur les activités de la Société, y compris ses opérations et le marché de ses titres, dépendra de l'évolution future qui est très incertaine et ne peuvent pas être prédits au moment, et incluront la durée, la gravité et la portée de l'éclosion et les mesures prises pour contenir ou traiter l'éclosion. En particulier, la propagation continue du COVID-19 (et / ou un variant de la COVID-19) ou la résurgence des infections dans les régions qui ont déjà maîtrisé la pandémie pourraient entraîner un ralentissement ou une suspension temporaire des opérations, ou une réimposition de restrictions sur le fonctionnement des services non essentiels.

Les risques aux activités de la Société comprennent, sans limitation, le risque de rupture des contrats importants et des ententes avec les clients, la santé des employés, la productivité du personnel, l'augmentation des primes d'assurance, les limitations des déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel de l'industrie, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'augmentation des coûts des fournitures et des matériaux, des mesures restrictives prolongées mises en place pour contrôler une éclosion de maladie contagieuse ou autres développements défavorables à la santé publique au Canada ou sur l'un des marchés dans lesquels la Société exerce ses activités et autres facteurs qui dépendront des développements futurs au-delà du contrôle de la Société, qui peuvent avoir un effet important et négatif sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Rien ne garantit que la Société ne verra pas la productivité de sa main-d'œuvre diminuer ou que la Société n'entraînera pas une augmentation des coûts médicaux ou des primes d'assurance en raison de ces risques pour la santé. Dans les circonstances, la Société ou ses clients, fournisseurs et autres partenaires peuvent être forcés de déclarer la force majeure sur certains contrats. De plus, la pandémie pourrait nuire aux économies et aux marchés financiers mondiaux, ce qui pourrait avoir un ralentissement économique qui pourrait avoir un effet négatif sur la demande de services de forage, les perspectives de la Société et sa capacité d'atteindre ses objectifs. La Société continue de surveiller la situation et l'impact que le COVID-19 pourrait avoir sur ses activités.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 11 mai 2022, M. Pierre Alexandre, vice-président du conseil d'administration et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 23 % des actions

ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

PERSPECTIVES

Orbit Garant continue de surveiller les conditions du marché dans le secteur minier et l'impact de la pandémie du COVID-19 sur ses activités. L'activité commerciale d'Orbit Garant au Canada et en Afrique de l'Ouest a maintenant dépassé les niveaux d'avant la pandémie, tandis que l'activité commerciale de la Société au Chili, qui a accéléré au cours de la deuxième moitié du T4 2021, a maintenant retourné au niveau d'avant la pandémie. Le niveau élevé actuel de la demande des clients au Canada a entraîné une pénurie de foreurs expérimentés, ce qui a entravé les niveaux de productivité à court terme. En outre, la pénurie a entraîné une augmentation des coûts salariaux des foreurs expérimentés. La Société ne connaît aucune pénurie de foreurs expérimentés dans ses opérations internationales. Orbit Garant se concentre sur la pénurie de foreurs expérimentés au Canada grâce à son programme de formation des foreurs et à sa technologie de forage informatisée. L'impact de la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement mondiales entraîne actuellement une augmentation du coût des fournitures et des matériaux pour Orbit Garant. La Société prévoit compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et les coûts plus élevés des matériaux par des augmentations de prix sur ses contrats de forage. Orbit Garant s'attend à augmenter progressivement l'utilisation de sa capacité et la productivité des foreurs à mesure que le cycle d'exploitation minière progresse, ce qui stimulera la croissance des marges.

Bien que les conditions du marché puissent fluctuer à court terme, la direction estime que les perspectives à long terme au forage dans l'industrie minière sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable à long terme. Le prix élevé actuel de l'or pourrait inciter les sociétés minières à augmenter leurs dépenses d'exploration et de développement dans les projets aurifères à court terme. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 71 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or.

La direction est également encouragée par le prix élevé actuel du cuivre, qui a plus que doublé par rapport à un récent creux de 2,10 \$ US la livre en mars 2020 au début de la pandémie. De nombreux analystes de l'industrie prévoient que la diminution des réserves de cuivre pourrait nécessiter une activité d'exploration accrue pour le cuivre dans les années à venir. La vigueur actuelle du prix du cuivre pourrait inciter à augmenter les dépenses d'exploration et de développement sur les projets de cuivre.

Orbit Garant a tiré environ 73 % de ses produits de ses activités canadiennes au cours des trois premiers trimestre de l'exercice 2022. Selon les prévisions de l'Intelligence mondiale sur les marchés (S&P Global Market Intelligence), le Canada est le seul grand pays producteur d'or au monde où la production devrait augmenter considérablement jusqu'en 2024. À ce titre, la Société est bien placée pour profiter des perspectives positives au secteur de l'exploitation aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières opérant au Canada est la valeur actuelle plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,78 \$ US.

Les activités internationales d'Orbit Garant offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili et en Guyane. En Afrique de l'Ouest, la Société travaille actuellement sur des projets au Burkina Faso et en Guinée. La récente volatilité politique et les troubles civils au Chili et les préoccupations en matière de sécurité régionale au Burkina Faso entraînent le retard ou l'interruption de certains projets de forage minier dans ces pays au cours de l'exercice 2020 de la Société. C'était avant la pandémie, ce qui a perturbé temporairement la plupart des projets de forage minier restants de la Société dans ces pays. L'impact des manifestations civiles au Chili sur les projets de forage minier a maintenant diminué, mais les défis logistiques liés à la pandémie continuent d'avoir un impact sur les projets de forage. En janvier 2022, des membres de l'armée du Burkina Faso ont renversé le président du pays par un coup d'État, invoquant son incapacité à enrayer la violence des extrémistes islamiques. La junte militaire a récemment nommé un nouveau président, qui a déclaré publiquement qu'il rétablirait la sécurité et l'ordre dans le pays. Les projets de forage d'Orbit Garant au Burkina Faso se situent dans des régions du pays qui ont historiquement connu moins d'incidents de violence et qui n'ont pas été touchées par le changement de direction politique. La Société continue de surveiller la situation politique au Burkina Faso. La politique d'Orbit Garant est de ne travailler que dans les zones où la sécurité de ses employés peut être maintenue de manière appropriée. En septembre 2021, des membres de l'armée guinéenne ont renversé le président du pays par un coup d'État, à la suite de manifestations civiles généralisées contre la prolongation du mandat de l'ancien président au-delà de la limite de deux mandats. Un nouveau président de la Guinée a récemment été nommé par l'armée. Les activités d'Orbit Garant n'ont pas été affectées par le changement de direction politique en Guinée et la Société continue de surveiller la situation.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour la période de trois et neuf mois close le 31 mars 2022, il n'y a eu aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes et à l'efficacité du processus de contrôles internes de la Société. Par conséquent, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et l'exploitation étaient efficaces à un niveau d'assurance raisonnable à la fin de la période couverte par le présent rapport.